

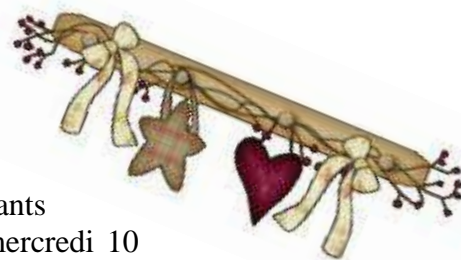


Tel : 03-88-38-10-24
Fax : 03-88-38-06-87

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES N° 282

DECEMBRE 2014

NOËL SE PREPARE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE SOULTZ-LES-BAINS



Comme chaque année, la bibliothèque municipale a proposé aux enfants de l'école primaire de Soultz-les-Bains un après-midi récréatif le mercredi 10 décembre 2014 : au programme, bricolage de Noël. Cette année, les 25 enfants ont confectionné des anges.

Pour les plus grands, la bibliothèque vous propose une sélection d'ouvrages qui vous permettra de préparer les fêtes. Venez découvrir ou redécouvrir le plaisir de réaliser soi-même décorations, bredele et petits cadeaux. Contes et histoires de Noël vous y attendent également. N'hésitez pas à vous adresser à nous, nous nous ferons un plaisir de vous guider dans vos choix.

L'équipe des bénévoles de la bibliothèque de Soultz-les-Bains vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année !



FERMETURE DE LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque sera fermée du 21 décembre 2014 au 5 janvier 2015 inclus. Toute l'équipe de la bibliothèque sera heureuse de vous accueillir lors des permanences à partir du 6 janvier 2015.



COMMUNICATION DU CONSEIL GENERAL



Avec l'arrivée de l'hiver et les conditions climatiques difficiles, le Conseil Général du Bas-Rhin vous conseille de rester prudent et vigilant surtout au "petit-jour".

Le Conseil Général vous rappelle quelques conseils et qu'une route dégagée n'est pas forcément sans danger :

- prévoyez des délais de route plus longs
- équipez votre véhicule, dégager vos vitres et allumez vos feux
- adaptez votre vitesse aux conditions de circulation

Un petit guide édité par le Conseil Général est mis à votre disposition en mairie.

Il vous informe des dispositions de sécurité à prendre durant la saison hivernale à venir, inclut un plan du réseau routier départemental et indique les priorités de déneigement de celles-ci.

Dans tous les cas restez prudent, soyez vigilant, préparez vos déplacements et ne partez pas si les conditions météorologiques sont trop défavorables.



INFORMATION DE LA MAISON DU CONSEIL GENERAL DE MOLSHEIM

Les services de la Maison du Conseil Général de Molsheim, du siège de l'UTAMS et de l'équipe territoriale Molsheim-Saverne du Service de Protection de l'Enfance seront installés à compter du 1er décembre 2014, au :

**Bâtiment VEYRON au 2eme étage
16B rue Gaston Romazzotti
67120 Molsheim**

Les coordonnées téléphoniques restent inchangées.

L'objectif du déménagement est de favoriser les rapprochements de ces services et d'offrir de meilleures conditions de travail et d'accueil aux agents, aux élus, aux usagers et partenaires.



à compter du 1^{ER} DÉCEMBRE 2014

LES SERVICES DE LA MAISON DU CONSEIL GÉNÉRAL ET DE L'UTAMS DU TERRITOIRE DE MOLSHEIM, AINSI QUE L'ÉQUIPE ENFANCE SPE MOLSHEIM-SAVERNE

SERONT INSTALLÉS

AU BÂTIMENT VEYRON / 16B RUE GASTON ROMAZZOTTI / 67120 MOLSHEIM



www.bas-rhin.fr

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES

Nom / Prénom	Adresse	Téléphone
BERST Eliane	26, rue de Saverne	06.84.93.31.40
BURKHARDT Marie-Paule	1, rue des Saules	03.88.04.93.16
DE SOUSA Virginie	12, rue de la République	09.50.43.67.00
DIEDERICHS Raymonde	16, rue de Saverne	03.88.38.66.41
GENTES Annette	4, Place Charles de Gaulle	03.88.38.70.02
GODENIR Marianne	32, rue du Fort	03.69.06.27.30
HECKER Marlyse	30, rue du Fort	03.88.38.34.37
MEYER Gabrielle	9, rue St Amand	06.71.61.11.59
OTT Sylvie	20, rue du Fort	03.88.38.58.20
PAQUOT Marie France	39, rue de Molsheim	03.88.38.38.57
VELTEN Géraldine	22A, rue du Fort	03.88.47.80.44

LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Le relais d'Assistants Maternels de la Communauté de Communes de la Région Molsheim-Mutzig « le Petit Nid » peut aussi vous aider dans les recherches d'une assistante maternelle.

« Le Petit Nid » est un lieu d'information, d'écoute, d'échange et d'accompagnement à l'attention des parents, mais aussi des assistantes maternelles.



Coordonnées du relais d'Assistants Maternels :

Adresse : 2, route Ecospace - 67120 MOLSHEIM

Téléphone : 03.88.49.55.95 – Courriel : ram@cc-molsheim-mutzig.fr

BATTUE GRANDS GIBIERS

L'Association de Chasse du STAHLBERG qui est titulaire du lot de chasse de notre Commune du 2 février 2006 au 1er février 2015 et est présidée par M. Patrick CLAUS, organisera des battues grands gibiers les dimanches :

21 décembre 2014
11 janvier et 1^{er} février 2015



Par principe de précaution et pour éviter tout incident ou accident, nous invitons la population à ne pas se promener en forêt à ces dates.

Il est à rappeler que la location de cette chasse (5000 euros/an) est affectée de droit à l'entretien des chemins ruraux permettant en particulier de payer le fauchage annuel des accotements.

PRIX DE FLEURISSEMENT

Comme chaque année, un concours de fleurissement communal a été organisé par la Mairie.

Le jury communal a sillonné à plusieurs reprises les rues de notre village pour attribuer les prix de fleurissement. Ont ainsi été primés :



Maison avec jardin visible de la rue

Premier prix : M et Mme Gilles MONTEILLET

Second prix : Mme Marie-Thérèse BOCH

Troisième prix : Mme Michèle SIAT

Maison sans jardin ou jardin non visible de la rue :

Premier prix : M. et Mme Rémy NOCK

Second prix : M. et Mme Joseph VELTEN

Troisième prix : M. et Mme Sylvain LUTTMANN



Commerces :

Premier Prix : M. et Mme Lucien DORIATH (Foies Gras Lucien DORIATH)

Second Prix : M. et Mme Sébastien THOMANN (Auberge Le Biblenhof)

Prix hors catégorie pour leur aménagement minéral :

M. et Mme Christian JACOB

M. et Mme Jean HUBER

Les prix seront remis à la réception du Nouvel An.

A également été organisé un concours de fleurissement de l'arrondissement.

La remise des prix s'est déroulée à Marlenheim le 14 novembre en présence d'un bon nombre de Maires et d'Elus, du Député Maire Monsieur Laurent FURST et du Sous Préfet Monsieur Mohamed SAADALLAH.

Soultz-les-Bains s'est vu remettre deux prix. Le premier a été décerné à Monsieur & Madame MEYER Michel et le second à la Commune pour le massif se situant à côté de la Mairie.

NOUVEAU A SOULTZ !

Le Petit Salon (coiffure & esthétique) a ouvert ses portes le 2 décembre 2014. Il se situe 25 rue de Molsheim (au dessus du bureau de tabac).



Les personnes présentes lors de l'inauguration ont pu apprécier l'ambiance « cosy » de ce salon.

En plus des services classiques, Le Petit Salon vous propose : cours de maquillage & coiffage, relooking, carte de fidélité et de parrainage, des produits 100 % made in France, une nocturne le vendredi jusqu'à 20h et pour le confort des clients et la joie des enfants un espace leur a été spécialement aménagé.

CONCOURS DE DEGUISEMENT D'HALLOWEEN

Les enfants ont participé en grand nombre à la fête d'Halloween organisée à l'initiative du Conseil Municipal. Ce fût une fois de plus un grand succès et l'occasion d'un sympathique rassemblement des villageois.



Le concours de costume exposait un large choix de "monstres".



Neuf déguisements ont été tirés au sort et neuf petits monstres ont gagné une entrée à Europa Park valable pour la saison 2015.

Ces prix seront remis aux gagnants lors de la réception du Nouvel An de la Commune.

Aussi nous pouvons dire BRAVO aux vainqueurs qui sont :

Catégorie Maternelle

Anastasia GOEFFT
Louis CRESTEY
Noélia KOEHLING

Catégorie Élémentaire

Romane MARCK
Hugo DA SILVA
Camille HARNIST

Catégorie Collège

Adam GONCALVES
Dylan DIEDERICHS
Alexandre MILLOT

DENEIGEMENT

Les sommets vosgiens ont été blanchis par les premières neiges. Il est utile de rappeler le règlement sanitaire départemental et les arrêtés municipaux.

Tout propriétaire est tenu de débayer la neige ou de saler le plus rapidement possible devant sa propriété jusqu'au milieu de la chaussée.

A cet effet, la commune met à votre disposition dans chaque rue un bac contenant du sel de déneigement.

Un raclage des chaussées est effectué par l'ouvrier communal en cas de chute importante de neige. Aucun salage n'est effectué par les services de la Commune.



Une attention particulière est demandée aux riverains des rues à fortes pentes (rue St Sébastien, rue des Vignes, rue de la Croix...)

Pensez aussi à aider votre voisin, peut être moins valide ou plus âgé que vous. Un geste d'amitié et de fraternité qui peut se terminer devant un bon verre de vin chaud.

ASSOCIATION DON DU SANG – RECUP'SAPINS

Comme l'année précédente, l'association Don du Sang de Soultz les Bains vous propose de vous débarrasser de votre sapin de Noël en le brûlant en échange d'un euro.

Nous vous donnons rendez-vous le

17 janvier 2015 au hall des sports

Vous avez la possibilité de le ramener ou nous vous proposons de venir le récupérer devant votre domicile le Samedi après midi entre 15h30 et 17 heures. Pour cela il faut vous inscrire au préalable (avec le paiement de 1 Euro) à la Mairie avant le **16 janvier 2015 à 12h00**.

Toute l'équipe de l'association Don du Sang vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

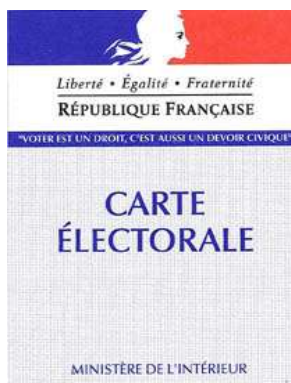


ELECTIONS DE L'ANNEE 2015

Le renouvellement général des Conseillers Départementaux se déroulera les dimanches 22 et 29 mars 2015, en fonction du résultat du 1^{er} tour.



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES:



La période d'inscription sur les listes électorales s'ouvre du 1er septembre au 31 décembre 2014 et donnera lieu à une refonte générale des listes d'électeurs de nationalité française ainsi qu'à la révision des deux listes électorales complémentaires des électeurs ressortissants de l'Union européenne résidant en France, l'une pour l'élection des représentants français au parlement européen et l'autre pour les élections municipales.

Les nouveaux arrivants sont priés de se faire inscrire à la Mairie aux heures de permanence du secrétariat.

Les jeunes gens et jeunes filles ayant atteint l'âge de 18 ans en 2014 ou atteignant cet âge avant le 1er Mars 2015 sont inscrits d'office sur la liste électorale. **Il leur appartient néanmoins de vérifier cette inscription pour éviter toute erreur.**

Les demandes d'inscription sur la liste électorale sont reçues jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette démarche est obligatoire pour pouvoir voter dans notre commune à partir du 1er mars 2015.

MISE EN PLACE DU SYSTEME VOXALIS

La loi de modernisation de la sécurité civile de 2004, définit les objectifs du Plan Communal de Sauvegarde. Celui-ci doit permettre de prévoir, d'organiser et de structurer une réponse communale en cas de crise.



Le Maire, ou son représentant désigné, doivent mettre en alerte le personnel des services techniques, les gestionnaires de réseaux...

Aussi, la Commune de Soultz-les-Bains a décidé de se doter du système VOXALIS, développé par la Société CORAXIS, de Schiltigheim, afin de pouvoir :

- Informer sur les événements de la Commune
- Alerter la population, lors des risques majeurs : climatiques, technologiques,...

La diffusion du message est réalisée soit sous forme d'email ou SMS.

Aussi, les personnes intéressées par ce mode d'alerte, sont priées de s'inscrire soit directement en mairie, soit par mail à l'adresse suivante : mairie@soultz-les-bains.fr.

Les renseignements à fournir sont les suivants : noms, prénoms, adresse postale, courriel et N° de portable.

L'ATELIER DANSE DE SALON :

L'ensemble des danseurs vous présentent leurs

MEILLEURS VŒUX pour Noël
ainsi qu'**UNE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2015**



La reprise de l'atelier danse aura lieu le vendredi 9 janvier 2015 à 20h00 à l'école des pins

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous joindre au 03.88.38.61.60. N'hésitez pas !

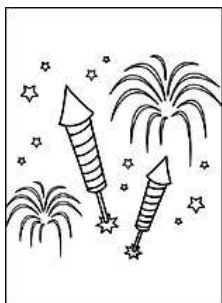
SAINT SYLVESTRE - NOUVEL L'AN

ATTENTION : USAGE DES PETARDS NOUVELLE REGLEMENTATION



Les préfets des deux départements alsaciens ont décidé par arrêté **d'interdire la vente et l'utilisation des pétards et artifices du 1er novembre au 10 janvier**. Seuls les petits pétards de catégorie K1 et C1, dits artifices d'intérieur, seront accessibles aux plus de 12 ans, à l'exception des fusées dont les distances de sécurité atteignent, pour certains modèles, 25 voire 50 mètres. Ils recommandent également aux parents de mineurs d'être présents aux côtés de leurs enfants lorsque ceux-ci manipulent des petits pétards

"Les pétards de catégorie K2 et C2, dénommés Tigre, Bison, Corsaire ou Démon, ainsi que les mortiers d'artifice présentent des dangers bien connus des services d'urgence, SAMU et SOS Mains. L'utilisation de ces pétards lors des fêtes de fin d'année comporte d'autant plus de risques qu'elle est souvent concomitante à une prise d'alcool. L'usage des pétard et artifices de catégorie K2 ou supérieure sera donc réservé aux professionnels qualifiés qui sauront, en toute sécurité, illustrer de spectacles pyrotechniques les fêtes de fin d'année", précise la préfecture qui rappelle que "**pour des motifs de tranquillité publique et de protection des biens, l'usage de pétards et feux d'artifices est également interdit à moins de 100 mètres d'un établissement de santé et à moins de 50 mètres de tout immeuble**".



Elle rappelle que le Code pénal prévoit "des sanctions lourdes". Ainsi "la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui par l'effet d'une substance explosive, d'un incendie ou de tout autre moyen de nature à créer un danger pour les personnes est punie de dix ans d'emprisonnement et de 150000 € d'amende (Article 322-6)". Par ailleurs, "la détention ou le transport sans motif légitime de substances ou produits explosifs permettant de commettre les infractions définies à l'article 322-6, sont punis d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende (Article 322-11)".

SORTIE D'AUTOMNE DU CLUB FEMININ

Après quelques beaux jours de vacances passés cet été dans le Tyrol, le Club s'est retrouvé autour de la traditionnelle Martinsgans, à Sasbachwalden, au pied de la Forêt-Noire.



INFORMATIONS A LA POPULATION

Les températures chutent et le besoin de chauffage se fait sentir ; à chacun son mode avec ses risques. N'oublions pas que la cheminée ou le conduit évacuant la fumée doit être propre, étanche et fonctionnel.

Aucun obstacle ne doit être placé devant les trappes et autour de la cheminée ou du conduit.

N'oublions pas d'avoir fait contrôler le chauffe-eau, la chaudière au fioul, au gaz...

N'oublions pas que les appareillages électriques doivent être en bon état et pas recouverts lors du fonctionnement. N'oublions pas de laisser rentrer dans notre maison l'air frais nécessaire au bon fonctionnement des appareils de chauffage et nécessaire à notre vie d'humain qui sans air neuf vit mal.



Si vous installez un détecteur avertisseur de fumée, pensez à choisir un détecteur avec un label «N.F» norme française garantissant son bon fonctionnement.

Si vous installez un chauffage d'appoint, lisez bien la notice d'utilisation avant sa mise en service et veillez à ne pas surcharger votre installation électrique.

Rappelez-vous qu'il est plus facile de chauffer de l'air frais puisque moins humide que l'air vicié...

Rappelez-vous que le monoxyde de carbone qui est très difficile à détecter, est issu d'une combustion incomplète, il provoque : mal de tête, nausée, fatigue, malaise. Il faut donc quitter les lieux, éteindre l'appareil de chauffage et ventiler le local.

Rappelez-vous qu'en cas de feu il faut quitter les lieux au plus vite et fermer les portes derrière soi.

Rappelez-vous le numéro d'appel des pompiers qui est le 18 (appel gratuit) en cas de besoin.

DECORATIONS DE NOËL



Comme chaque année un sapin a été mis en place à la fontaine du Felsebrunne.

Nous tenons à remercier M. et Mme Jean-Luc SEVREE pour la mise à disposition de ce magnifique sapin.

L'illumination de Noël a été posée par Christian et son équipe, renforcée par M. Jean-Paul VOGEL, électricien.

Nos remerciements vont également à Mme Gaby FARNER qui décore les façades de la mairie pour lui donner un air de fête.

Grace à eux, les Soultzois pourront profiter de la magie de cette période de fêtes de fin d'année.

CHORALE SAINTE CECILE DE SOULTZ-LES-BAINS



Le chant est source de joie et de convivialité...

Vous aimez chanter ?

Vous, jeunes, adultes, femmes et hommes de tout âge.

Venez rejoindre la chorale paroissiale

Pour rester un acteur de célébrations liturgiques, la chorale a besoin de membres et de votre soutien.

Les personnes intéressés peuvent s'adresser à :

Jean-Louis GAUDIN	03.88.38.19.34
Nathalie HOCK (chef de cœur)	03.88.22.42.49
Sandrine ZERR (secrétaire-trésorière)	06.06.96.38.69
Pierre GOEFFT (Président)	03.88.49.86.54

DU SAUMON DANS LA MOSSIG



L'association Saumon-Rhin a procédé en octobre 2014 à une pêche électrique ayant pour objectif le suivi annuel des peuplements de juvéniles de salmonidés migrateurs dans le bassin Rhin-Meuse et plus particulièrement dans la Mossig.

La capture se fait par un pêche électrique à pied avec un appareil portatif selon la méthode « pêche de sondage 5 minutes ».

Tous les individus capturés sont remis directement à l'eau dans le secteur prospecté.

Les espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques (écrevisse américaine, poisson-chat, perche-soleil) sont détruites sur place (article R2323-1 du Code Rural)

Les résultats pour Soultz-les-Bains sont encourageants et témoignent d'une amélioration continue de la qualité de l'eau de notre rivière.

Ainsi la pêche électrique a donné les résultats suivants :

ESPECES	NOMBRE
Barbeau	2
Chevaine	3
Goujon	11
Loche	81
Vairon	27
Vandoise	5
Ombre	4
Saumon	8
Truite fario	1
TOTAL :	142

Eh oui ! Ou enfin. Le saumon est de retour dans notre village prouvant l'effort des collectivités locales, notamment en matière d'assainissement et de création de passes à poisson (Avolsheim).

ECOLE DE SOULTZ LES BAINS

Vendredi le 19 décembre au soir, tous les enfants de France seront en vacances ! A Soultz les Bains aussi ! La dernière journée de classe est ainsi une journée spéciale : dans une école décorée pour Noël, les enfants attendent la venue du Père Noël avec sa hotte remplie à ras bord de cadeaux.

Sa venue est annoncée pour 10h. Quand le Père Noël repartira, l'émotion retombera jusqu'à la prochaine fois !



RECENSEMENT MILITAIRE

Vous venez d'avoir 16 ans !

**OBJECTIF
CITOYEN**

**N'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie de votre domicile :
Cette démarche est indispensable et vous donne des droits**

Une attestation de recensement vous sera délivrée par la mairie. **Elle est exigée pour passer vos examens et concours ainsi que pour le permis de conduire.** Le recensement vous permettra par la suite d'être convoqué pour votre « **JAPD** », journée d'appel de préparation à la défense.

Alors n'attendez pas :

Vous venez d'avoir 16 ans : présentez-vous à votre mairie, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille pour vous faire recenser.

Vous avez plus de 16 ans et 3 mois et vous n'êtes pas recensé ? présentez-vous le plus tôt possible à la mairie pour bénéficier de vos droits.



Pour toutes questions, vous pouvez contacter

Votre mairie

ou

**Le Bureau du service national de Strasbourg par
téléphone au 03 90 23 37 70**

**ou par E-mail à : [bsn-
str@dsn.sga.defense.gouv.fr](mailto:bsn-str@dsn.sga.defense.gouv.fr)**

DETECTEURS DE FUMEE

Tous les lieux d'habitation devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé au plus tard le **8 mars 2015**. D'autres mesures de sécurité devront également être prises dans les parties communes, avant cette même date, pour éviter la propagation d'incendie.

Objectifs

L'installation d'un détecteur de fumée doit permettre de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie et d'émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie.

Caractéristiques exigées

Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.

Les détecteurs utilisant l'ionisation sont interdits, car ils sont radioactifs.

À noter : il existe des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes fonctionnant grâce à un signal lumineux ou vibrant.

Obligation d'installation et de vérification du bon fonctionnement

Le détecteur de fumée doit être acheté et installé par le propriétaire du logement, que celui-ci occupe son logement ou le mette en location.

Le 8 mars, si le logement est en cours de location et que le locataire a déjà acheté et installé un détecteur de fumée, le propriétaire devra le lui rembourser.

En cours de bail, le locataire doit veiller au bon fonctionnement du détecteur en vérifiant les piles ou en remplaçant le détecteur en cas de défaillance, à moins qu'il occupe :

- ❖ un logement à caractère saisonnier,
- ❖ ou un logement-foyer,
- ❖ ou une résidence hôtelière à vocation sociale,
- ❖ ou un logement de fonction,
- ❖ ou une location meublée.

Dans ce cas, l'obligation de vérification du bon fonctionnement du détecteur appartient au propriétaire du logement.

Dans tous les cas, au moment de la mise en location, c'est au propriétaire du logement de s'assurer du bon fonctionnement du détecteur lors de l'état des lieux.

Emplacement du détecteur

Le détecteur doit

- ❖ être installé de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres
- ❖ et être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur.

Remise d'une attestation à son assureur

Le locataire ou le propriétaire qui occupe son logement doit notifier l'installation du détecteur par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie.



CONGES DU SECRETAIRE DE MAIRIE

Nos Secrétaires de Mairie M. Stéphane SCHAAL et Mlle Alexandra THOMAS sont en congé du 22 décembre 2014 au 2 janvier 2015 inclus.

La Mairie sera néanmoins exceptionnellement ouverte :

- Mardi 23 décembre 2014 de 19h00 à 21h00
- Mardi 30 décembre 2014 de 19h00 à 21h00
- Mercredi 31 décembre 2014 de 16h00 à 18h00
- Vendredi 2 janvier 2015 de 19h00 à 21h00

Vous pouvez également nous contacter par fax, par mail ou laisser un message sur le répondeur téléphonique.

**Le Maire, ses Adjoints, le Conseil Municipal
et l'ensemble du personnel communal vous souhaitent
d'heureuses fêtes de fin d'année.**

**Que la nouvelle année 2015 qui se présente à notre porte
vous apporte la Santé, le Bonheur et la Prospérité**



Le Maire,

Guy SCHMITT

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Permanence du Secrétariat

Lundi à vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00

Mercredi : de 14 h 00 à 17 h 00

Permanence du Maire et des Adjoints

Mardi de 19 h 30 à 20 h 30

Vendredi sur rendez-vous